

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH-219.09/2025
Objet : Modification simplifiée n°3 PLU
Commune : DISTROFF
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr



**MAIRIE
MONSIEUR LE MAIRE
MANU TURQUIA
3 RUE DE L'EGLISE
57925 DISTROFF**

Metz, le 30 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 26 septembre dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification simplifiée n°3 de son PLU et je vous en remercie.

La procédure vise à compléter le rapport de présentation en y ajoutant des indicateurs de suivi.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT



Stéphane ERMANN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

www.moselle.chambre-agriculture.fr